



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Aux contribuables des municipalités membres de la MRC du Haut-Saint-François.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité régionale de comté, que le règlement numéro :

- 499-20 relatif à la rémunération des élus pour la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François

a été adopté lors de la session du conseil de la MRC du Haut-Saint-François tenue le 18^e jour de mars 2020 et est entré en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

Copie du règlement est disponible sur demande au bureau du secrétaire-trésorier.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 19^e jour du mois de mars 2020

Dominic Provost
Directeur général, secrétaire-trésorier